

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 56

Votants : 70 (dont 14 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD - N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P BLANC (à partir de la question n°7) - C. CATARD – C. SEGUIN – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. MALHURET – E. VOITELLIER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - MO. COURSOL - F. SKVOR – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. F. DUBESSAY à J. ROIG – P SEMET à JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) - F. HUGUET à MC. VALLAT - J. COGNET à A. DAUPHIN – JM. BOUREL à B. AGUIAR - J. BLETTYER à F. SZYPULA - G. MAQUIN à JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - YJ. BIGNON à C. BENOIT - JL GUITARD à B. KAJDAN - S. FONTAINE à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. LEPRAT - C. GRELET à E. VOITELLIER - C. POMMERAY à F. SKVOR - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : Mmes et MM. J. JOANNET - F. SEMONSUT - H. DUBOSCQ - N. COULANGE – M. CHARASSE - F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillères Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

N° 52

OBJET :

VALIDATION  
ARRETE  
PREFECTORAL  
PENETRATION  
PROPRIETE PRIVEE  
DANS LE CADRE  
D'INVENTAIRES DU  
PATRIMOINE  
NATUREL – CTMA  
AFFLUENTS DE  
L'ALLIER

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 2 OCT. 2018

Publiée ou notifiée

le : - 2 OCT. 2018

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi du 29 décembre 1892 modifiée sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution de travaux publics et notamment son article N°1,

**Vu** la loi n°43-374 du 6 juillet 1943 modifiée relative à l'exécution de travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères,

**Vu** la circulaire du 2 octobre 2007 concernant l'accès à la propriété privée dans le cadre des inventaires du patrimoine naturel,

**Vu** la loi N°2014-58 du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles « MAPTAM »,

**Vu** l'article 7 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

**Vu** l'article L 411-1-A du code de l'environnement relatif à l'inventaire du patrimoine naturel,

**Vu** la loi N°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations,

**Vu** la délibération n°2 du Bureau Communautaire du 6 Novembre 2014 validant le principe d'un engagement de Vichy Val d'Allier dans la démarche d'élaboration, en partenariat avec les territoires voisins concernés, d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques sur les Affluents de l'Allier et la mise en place d'une mission d'animation dédiée,

**Vu** la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 28 Septembre 2017 dans le cadre de l'adoption des nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté,

**Vu** la délibération n°1 du Bureau Communautaire du 11 Janvier 2018 validant l'exécution d'une étude sur les bassins versants du Mourgon, du Vareille, du Gourcet, du Servagnon et du Béron, dans le cadre de la phase de préfiguration du contrat territorial milieux aquatiques des affluents de l'Allier,

**Considérant** que l'étude portée par Vichy Communauté concerne l'inventaire des sources, plans d'eau, cours d'eau ainsi que la faune et la flore aquatiques remarquables sur le territoire du contrat territorial milieux aquatiques des affluents de l'Allier,

**Considérant** qu'il convient de permettre aux agents de Vichy Communauté ainsi que ceux qu'elle aura missionné dans le cadre précis de cette étude, de pénétrer dans les propriétés privées concernées par le périmètre de cette étude,

**Considérant** qu'il convient de faciliter ces opérations sur le terrain et plus particulièrement sur les communes concernées par les bassins versants du Mourgon, du Vareille, du Gourcet, du Servagnon et du Béron sur le territoire de Vichy Communauté,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- d'autoriser M. le Président à déposer une demande d'arrêté préfectoral auprès de Monsieur le Préfet de l'Allier, afin qu'il puisse prendre un arrêté autorisant les agents concernés à pénétrer dans les propriétés privées, closes ou non closes autres que les locaux d'habitation, et à franchir les murs, les clôtures et les obstacles qui pourraient entraver leurs opérations.



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- approuve cette disposition,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 20 septembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 52 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20/09/2018

Objet de l'acte : VALIDATION ARRETE PREFECTORAL PENETRATION PROPRIETE PRIVEE  
DANS LE CADRE D'INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL - CTMA  
AFFLUENTS DE L'ALLIER

.....  
Date de décision: 20/09/2018

Date de réception de l'accusé 02/10/2018

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20SEPT2018\_52

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180920-20SEPT2018\_52-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....  
Nom du fichier : 52.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20180920-20SEPT2018\_52-DE-  
1-1\_1.pdf )